

DÉCISION DU MAIRE

Sports

Sébastien PLANET

Décision n° DEC_2024_034

Objet : Convention d'autorisation d'utilisation des installations municipales dans le cadre de la préparation de l'épreuve de volley-ball du baccalauréat en 2024

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 05 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat toutes les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention d'autorisation d'utilisation des installations municipales est mise en place, à titre gracieux entre la mairie de Paray-Vieille-Poste et Monsieur et Madame _____, dans le cadre de la préparation de l'épreuve de danse du baccalauréat de leur fils

Article 2 : Pour la date du dimanche 3 mars, _____ dispose des installations mentionnées dans la convention, au jour et heures stipulés. En dehors des heures indiquées, les locaux doivent être totalement libérés.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 01/03/2024
Qualité : Maire